



Note:
 1) This schedule forms part of the Official Plan of the City of Ottawa and must be read in conjunction with the text.
 2) This schedule is intended as a framework for planning and design; consequently alignments of proposed corridors are approximate and subject to detailed study. Locations shown are approximate for many of the not yet built future transit stations, park and ride lots and potential rail yards. This Plan will be periodically updated to reflect changes in the finalized location of such facilities.
 3) The rights-of-way to be protected for all Future Rapid Transit Corridors is 40 metres or a width as determined to be suitable by the City. Additional rights-of-way may be required at selected locations for provision of local transit terminals and other transit related infrastructure as well as pedestrian and cycling facilities as appropriate.
 4) The City, in consideration of potential long-term public transit requirements, shall protect rapid transit corridors beyond those shown in this schedule to enable each of the identified rapid transit corridors to extend through to the edge of the urban boundary.
 5) Inter-regional stations are shown for reference purposes only.

Note:
 1) La présente annexe fait partie du Plan officiel de la Ville d'Ottawa et doit être consultée en se reportant au texte même du Plan officiel.
 2) La présente annexe doit servir de guide en matière de planification et de conception; il s'ensuit que le tracé des routes proposées n'est qu'approximatif et donnera lieu à une étude plus approfondie. Les emplacements indiqués sont approximatifs pour bon nombre des futurs parcs-o-bus, éventuels dépôts ferroviaires et stations de transport, pas encore construits. Ce plan sera régulièrement mis à jour pour refléter les changements apportés à l'emplacement final de ces installations.
 3) L'emprise à protéger pour tous les couloirs futurs de transport en commun rapide est de 40 mètres ou d'une largeur que la ville décide est convenable. Il peut s'avérer nécessaire d'utiliser, au besoin, d'autres emprises à certains endroits afin de permettre l'installation de terminus de transport en commun local et d'autres infrastructures liées au transport en commun de même que des installations piétonnières et cyclables.
 4) La Ville, compte tenu des besoins à long terme potentiels en matière de transport en commun, doit protéger les couloirs de transport en commun rapide au-delà de ce qui figure dans le présent document afin que chacun de ces couloirs puisse être prolongé jusqu'à la limite urbaine.
 5) Les stations interrégionales ne sont indiquées qu'à titre d'information.

**Official Plan for the City of Ottawa
Consolidation and Amendments**

**Plan officiel de la Ville d'Ottawa
Amendement au plan directeur approuvé**

160 (10/2015)
173*

OFFICIAL PLAN - Schedule D
**RAPID TRANSIT AND
TRANSIT PRIORITY NETWORK**

PLAN OFFICIEL - Annexe D
**RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN RAPIDE
ET DE TRANSPORT EN COMMUN PRIORITAIRE**

RAPID TRANSIT	TRANSPORT EN COMMUN RAPIDE	Park and Ride	P Parc-O-Bus
Light Rail Transit (LRT) - Grade Separated Crossings	Transport en commun par train léger (TCTL) - passages étagés	Transit Station - rail	● Station du transport - train
Light Rail Transit (LRT) - At-Grade Crossings	Transport en commun par train léger (TCTL) - passages à niveau	Transit Station - bus	● Station du transport - autobus
Bus Rapid Transit (BRT) - Grade Separated Crossings	Transport en commun rapide par autobus (TCRA) - passages étagés	Conceptual Future Transit Corridor	↔ Avenir conceptuel - Couloir de transport en commun
Bus Rapid Transit (BRT) - At-Grade Crossings	Transport en commun rapide par autobus (TCRA) - passages à niveau	Abandoned Railway Corridor	— Emprises ferroviaires abandonnées
TRANSIT PRIORITY	PRIORITÉ AU TRANSPORT EN COMMUN	Inter-regional Stations	◆ Stations interrégionales
Transit Priority Corridor (Continuous Lanes)	Corridor donnant priorité au transport en commun (voies continues)	Potential Rail Yard	★ Cour de tirage possible pour trains
Transit Priority Corridor (Isolated Measures)	Corridor donnant priorité au transport en commun (mesures isolées)	Gatineau Rapibus	— Rapibus de Gatineau

Ottawa

1 0.5 0 1 2 3 km

Prepared by: Planning and Growth Management Department, Mapping & Graphics Unit, 2013
 Préparé par: Services de l'urbanisme et de la gestion de la croissance, Unité de la cartographie et des graphiques, 2013